

Taxprep des fiducies

Foire aux questions

Versions 2017

Modèles de filtres-clients et de diagnostics personnalisés offerts avec les Foires aux questions

Afin de vous aider à identifier les clients susceptibles d'être touchés par les sujets décrits, un modèle téléchargeable de filtre-clients et de diagnostic personnalisé est associé à certaines questions. Ces modèles permettent d'afficher un diagnostic dans les déclarations qui présentent des situations fiscales ayant fait l'objet d'une foire aux questions et offrent l'accès à une liste des clients concernés par les sujets décrits.

Installation du modèle de filtre-clients et diagnostic personnalisé

Pour déterminer le répertoire d'installation des filtres-clients et des diagnostics personnalisés, veuillez procéder de la façon suivante :

1. Lancez votre logiciel *Taxprep*.
2. Dans le menu **Outils**, sélectionnez **Options et paramètres**.
3. Sous **Options**, cliquez sur **Dossiers par défaut**.
4. Vérifiez l'emplacement défini pour les filtres et diagnostics. Après l'installation, l'emplacement par défaut est normalement le suivant :
Mes documents\CCH\T3 Taxprep 2017\Filter and Diagnostics\.
5. Une fois le fichier téléchargé, copiez-le à cet emplacement.
Le filtre-clients sera disponible dans le Gestionnaire de clients, tandis que le diagnostic s'affichera dans les déclarations concernées.

Remarque : Le tableau ci-dessous présente chacun des modèles de filtres-clients et diagnostics, ce qui vous permet de les télécharger de façon distincte, selon les notes de dépannage et les FAQ qui vous concernent. Pour télécharger tous les modèles en une seule opération, cliquez sur le bouton **Télécharger tous les modèles**, puis copiez tous les fichiers compressés dans le dossier **Mes documents\CCH\T3 Taxprep 2017\Filter and Diagnostics\.**

[Télécharger tous les modèles](#)

Publication	Sujet/Question	Version touchée	Identifiant (pour télécharger le modèle de filtre-clients et diagnostic, s'il y a lieu)
Mars 2017	Remaniement des centres de traitement pour les déclarations des fiducies	Version 2017 2.0	FT32017-001

Fédéral

Question FT32017-001

Remaniement des centres de traitement pour les déclarations des fiducies

QUESTION

Les déclarations des fiducies qui ont été envoyées au centre fiscal de l'Île-du-Prince-Édouard seront-elles acheminées au bon centre fiscal à la suite du remaniement des centres de traitement pour les déclarations des fiducies?

RÉPONSE

Le 7 mars dernier, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a publié une nouvelle version du guide T4013, *T3 - Guide des fiducies 2016*. Cette nouvelle version indique que les centres de traitement ont été remaniés pour les déclarations des fiducies, en raison du retrait du centre fiscal de l'Île-du-Prince-Édouard. Selon l'adresse de résidence du fiduciaire, les déclarations des fiducies seront maintenant traitées par les centres fiscaux suivants :

Adresse du fiduciaire	Centre fiscal
Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse, ainsi que les villes suivantes du Québec : Laval et Sherbrooke	Centre fiscal de Sudbury 1050, avenue Notre-Dame Sudbury ON P3A 5C2
Manitoba, Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Yukon, Territoires du Nord-Ouest, ainsi que la ville de Montréal	Centre fiscal de Winnipeg Case postale 14001, succursale Main Winnipeg MB R3C 3M3
Nunavut, Saskatchewan, Ontario, ainsi que la province de Québec (à l'exception des villes mentionnées ci-dessus)	Centre de technologie d'Ottawa Agence du revenu du Canada 875, Heron Road Ottawa ON K1A 1A2

L'ARC nous a confirmé qu'elle traiterait tout de même les déclarations des fiducies envoyées au centre fiscal de l'Île-du-Prince-Édouard.

Veuillez noter que les déclarations envoyées au Centre de technologie d'Ottawa ne sont pas touchées par le remaniement des centres de traitement. Il en va de même pour les déclarations des fiducies non-résidentes ou réputées résidentes.